

RDA et la musique :

un survol des changements par rapport aux RCAA2

Daniel Paradis

Université de Montréal

Rencontre annuelle de la Section québécoise de l'ACBM 23 octobre 2009



PLAN DE RDA

DESCRIPTION

CHOIX DES ACCÈS

TITRES UNIFORMES





Avertissement

- La version finalisée de RDA au 22 juin 2009 n'est pas encore publiée.
- Sources consultées :
 - Version de RDA rendue publique en nov. 2008
 - Procès-verbal de la réunion du JSC de mars 2009
 - Correspondance par courriel avec BAC et Adam L. Schiff
- La terminologie française employée n'est pas officielle; la terminologie officielle pourrait être différente!
- L'emphase de la présentation est sur les changements qui touchent particulièrement la musique.







PLAN DE RDA





Plan de RDA

- Introduction générale
- Attributs
- Relations
- Annexes (au nombre de 12)
 - majuscules
 - abréviations
 - articles initiaux
 - présentation des données
 - désignations des relations (vocabulaire contrôlé)
 - etc.
- Glossaire





Plans des RCAA2 et de RDA

RCAA2

Partie 1 : Description

- 13 chapitres, principalement par classe de supports
- Par zone ISBD dans chaque chapitre

Partie 2 : Vedettes, titres uniformes et renvois

RDA

Section 1-4 : Attributs des entités FRBR/FRAD

- Manifestations et items
- Œuvres et expressions
- Personnes, familles et collectivités
- Concepts, objets, événements et lieux

Section 5-10: Relations





DESCRIPTION





Sources d'information

- Les instructions ont été généralisées pour 3 catégories de ressources :
 - Ressources consistant en pages, feuillets, feuilles ou cartes (ou en images de pages, feuillets, feuilles ou cartes)
 - Source : page, feuille ou carte de titre (ou leur image)
 - Pas d'exception pour les pages de titre de musique notée comportant une énumération de titres
 - Ressources consistant en images animées
 - Autres ressources (dont les disques)
 - Source : étiquette portant un titre qui est imprimé ou apposé de façon permanente ou métadonnées textuelles incorporées comportant un titre
 - Pas d'option de choisir une autre source comportant un titre collectif quand l'étiquette ou les métadonnées n'en comportent pas





IGGD

- Remplacé par 3 éléments :
 - Type de contenu (zone MARC 336)
 - Type de média (zone MARC 337)
 - Type de support (zone MARC 338)





Exemples

	RCAA2	RDA		
	IGGD	Contenu	Média (facultatif)	Support
Disque compact	enregistrement sonore	musique exécutée	audio	disque audio
Fichier MP3 sur Internet	ressource électronique	musique exécutée	ordinateur	ressource en ligne
Partition (imprimée)	musique	musique notée	non médiatisé	volume
Partition (microfiches)	microforme	musique notée	microforme	microfiche
Disque hybride (CD/DVD vidéo)	enregistrement sonore ou enregistrement vidéo	musique exécutée images animées en 2 dimensions	audio vidéo	disque audio vidéodisque





Mention d'édition



- Incorpore des éléments relatifs au format de la musique dispersés dans diverses zones dans les RCAA2
 - Mentions de représentation de l'imprimé musical
 - Ex. : Partition et parties
 - Mentions de responsabilité relatives au format de la musique
 - Ex. : réduction pour chant et piano de Carlo Carignani
- Mentions de tessiture explicitement mentionnées
 - Auparavant mentionnées dans les LCRI seulement
 - Ex. : Voix aiguë





Description physique de la musique notée

- Certains termes ne sont plus employés
 - v. de notation musicale, p. de notation musicale, f. de notation musicale
 - Remplacés par : Partition
 - « Close score »
 - Remplacé par : Partition réduite?
 - Partition de poche
 - Remplacé par : Partition d'étude
- Nombre d'unités matérielles de la reproduction et de l'original sont combinés lorsque l'aspect de l'original est conservé dans la reproduction (microformes et ressources électroniques)
 - Ex.: 3 microfiches (1 partition (118 p.))





- Certains termes employés dans l'indication spécifique du genre de document sont modifiés
 - bobine audio (plutôt que : bobine son.)
 - cartouche audio (plutôt que : cartouche son.)
 - cassette audio (plutôt que : cassette son.)
 - disque audio (plutôt que : disque son.)
 - bobine d'une piste sonore (plutôt que : bobine d'une piste son. d'un film)
- Nouveaux termes :
 - cylindre audio
 - rouleau audio





- Certains détails sont donnés même s'ils correspondent à la norme
 - Vitesse des disques numériques (i.e. 1,4 m/s)
 - Caractéristiques des sillons des disques (ex. : microsillon)
 - Dimensions des cartouches et cassettes (y compris la largeur de la bande)
 - Nombre de pistes
- Nouveau terme pour indiquer le nombre de canaux
 - ambiophonie (surround) =





- « Techniques d'enregistrement et de reproduction » devient « Caractéristiques spéciales de lecture »
 - Liste de termes plus développée (ex. : Dolby, norme NAB)
- Le système métrique est la norme dans l'édition anglaise
 - Option d'utiliser un autre système de mesures
- Pas de format prescrit pour la durée. Ex. :
 - 17 min
 - **16:00**





- Nouveaux éléments :
 - Support (ex.: parchemin, vinyle)
 - Génération de l'enregistrement audio (ex. : bande maîtresse)
 - Disposition de la notation musicale tactile (ex. : mesure par mesure)
 - Type de fichier (ex. : fichier audio)
 - Format d'encodage (ex. : CD audio, DVD audio, MP3, SACD)





Notes

- Les notes sur le contenu deviennent des éléments. Ex. :
 - Lieu et date d'enregistrement
 - Langue du contenu
 - Forme de la notation musicale
 - Format de la musique notée
 - Durée
 - Interprète, narrateur ou présentateur
- Tous les éléments relatifs au contenu ne correspondent pas à des notes
 - L'élément Format de la musique notée (partition, partie, partition de chant, etc.) va être encodé sous forme de code dans la zone 008/20





Note sur la distribution d'exécution

■ La limite de 11 instruments imposée par les RCAA2 pour la musique de chambre a été enlevée dans RDA.





Lieu et date d'enregistrement

- Élément divisé en 2 sous-éléments : Lieu d'enregistrement et Date d'enregistrement
 - Une plus grande granularité dans le codage MARC sera peutêtre nécessaire
- Un format spécifique est prescrit pour la date, i.e. format « année, mois, jour, heure ». Ex. :
 - 1997 avril 22-23
- Pour les changements possibles dans le codage MARC, voir <u>Marc Discussion Paper no. 2009-dp06/2</u>





Numéros d'éditeurs

- Numéros d'édition et cotages sont transcrits tels qu'ils se présentent pour la musique notée
- Lorsque plusieurs numéros sont transcrits, les lettres qui précèdent ou suivent les numéros ne sont plus omises
 - Ex.:

UE 19541-UE 19543

et non

UE 19541-19543





CHOIX DES ACCÈS





Nouvelle terminologie

RDA

- Point d'accès autorisé
- Variante de point d'accès
- Compilation

RCAA2

- Vedette
- Renvoi
- Recueil





Adaptations

- 4 des 5 catégories d'œuvres ne sont pas nouvelles par rapport aux RCAA2
 - Arrangements portant une mention telle que « transcription libre », « d'après », etc., et tout autre arrangement comportant des ajouts
 - Les œuvres composées d'après d'autres musiques sont couvertes par cette catégorie et ne sont pas mentionnées explicitement.
 - Paraphrases de diverses œuvres ou du style général d'un autre compositeur
 - Arrangements dont l'harmonie ou le style musical de l'original a été modifié
 - Toute autre modification marquée d'une autre œuvre





Adaptations 2

- Nouvelle catégorie
 - Exécutions d'œuvres musicales dans lesquelles la responsabilité créative du ou des interprètes s'exerce de façon importante au niveau de l'adaptation, de l'improvisation, etc.
 - Ex.: Interprétations jazz de standards de la musique populaire
 - S'applique autant aux œuvres individuelles qu'aux compilations
 - Dans ces cas, ce n'est plus le compositeur de l'œuvre originale qui est considéré comme le créateur, mais l'interprète, en tant qu'adaptateur





Livrets

- L'option de traiter les livrets comme des œuvres musicales (i.e. d'attribuer la vedette principale au compositeur) a été supprimée; seuls les auteurs des livrets en sont considérés les créateurs
- Les points d'accès permis par la variante de 21.28B1 et par 25.35E1 vont pouvoir être employés comme variantes de points d'accès





Livrets et cadences

- Nouvelles instructions sur des variantes de points d'accès
 - Pour les livrets, à partir du point d'accès pour l'œuvre musicale. Ex. :
 - Verdi, Giuseppe, 1813-1901. Ernani. Livret. Anglais

Point d'accès autorisé pour l'œuvre : Piave, Francesco Maria, 1810-1876. Ernani. Anglais

- Pour les cadences, à partir du point d'accès pour l'œuvre pour laquelle la cadence est écrite. Ex. :
 - Beethoven, Ludwig van, 1770-1827. Concertos, piano, orchestre, nos 3-4. Cadences (Schumann)

Point d'accès autorisé pour l'œuvre : Schumann, Clara, 1819-1896. Cadenzen zu Beethoven's Clavier-Concerten





TITRES UNIFORMES





Nouvelle terminologie

RDA

- Point d'accès autorisé pour une œuvre
- Titre privilégié =
- Titre collectif conventionnel
- Titre non distinctif =
- Titre distinctif
- Pas de terme pour la portion titre d'un point d'accès autorisé pour une œuvre

RCAA2

- Vedette nom-titre ou Titre uniforme
- Pas d'équivalent exact
- Titre uniforme collectif
- Pas d'équivalent formel
- Pas d'équivalent formel





Attributs des œuvres et expressions : exemples d'éléments

Œuvre

- Forme de l'œuvre
- Date de l'œuvre
- Lieu d'origine de l'œuvre
- Autre caractéristique distinguant l'œuvre
- Distribution d'exécution
- Désignation numérique
- Tonalité

Expression

- Type de contenu
- Date de l'expression
- Langue de l'expression
- Autre caractéristique distinguant l'expression





Attributs des œuvres et expressions 2

 Les attributs peuvent être enregistrés en tant qu'éléments, comme ajouts à des points d'accès ou les deux

Exemples :





Attributs des œuvres et expressions 3

Exemples :





Moins d'abréviations

RCAA2

acc. de

arr.

sans acc.

Par contre :

op.

n., no, no., Nr., etc.

BWV, D., K., RV, etc.

RDA

accompagnement de

arrangé

sans accompagnement

op.

n., no, no., Nr., etc.

BWV, D., K., RV, etc.





Modifications du titre

- RDA permet de traduire un titre préféré qui est constitué uniquement du nom d'un genre de composition s'il existe un équivalent dans la langue de l'agence
 - RDA ne requiert pas qu'une forme apparentée existe en français, en anglais, en allemand et en italien
- L'exception pour les sonates en trio est éliminée
 - Le titre « Sonate(s) en trio » n'est plus systématiquement employé; le titre original tel que donné par le compositeur va être choisi (ex. : Sonates, Trios)





Distribution d'exécution

- Plus de limite de 3 éléments
- Emploi des termes pour groupes d'instruments ou de voix limité à :
 - Musique de chambre (ex. : piano, cordes; quatuor à cordes)
 - Cas où les instruments ou voix ne sont pas davantage spécifiés par le compositeur
- Termes « sans accompagnement » et « accompagnement de » pour mélodies employés pour les titres collectifs seulement (erreur?)
- Instructions plus développées sur les cas de distribution imprécise





Désignation numérique

- Nouvelle instruction pour les cas où les œuvres d'une même série ont différentes formes de désignation ou différents mots d'introduction. Ex. :
 - « First set of songs » et « Second book of songs »
- Il est permis d'enregistrer tout numéro comme élément, même si la préférence est accordée au numéro de catalogue thématique dans le point d'accès autorisé, même pour les titres distinctifs





Tonalité

- Plus de distinction sur la base de la date de composition
- Incluse si :
 - Identifiée communément dans les ouvrages de référence
 - Apparaît dans le titre original donné par le compositeur ou le titre propre de la première manifestation
 - Évidente dans la ressource décrite (sauf si transposée)





Points d'accès pour les expressions

■ RDA permet de créer des points d'accès uniques pour distinguer différentes expressions d'une même œuvre. = Ex. :

Nacht in Venedig (Korngold et Marischka). \$h Musique notée

Nacht in Venedig (Korngold et Marischka). \$h Musique exécutée. \$f 1954

version dirigée par Otto Ackermann

Nacht in Venedig (Korngold et Marischka). \$h Musique exécutée. \$f 1967

version dirigée par Franz Allers

Nacht in Venedig (Märzendorfer). \$h Musique notée





Compilations par un seul compositeur

- Les catégories restent les mêmes, i.e.
 - Œuvres complètes
 - Œuvres de divers genres pour une vaste distribution d'exécution
 - Œuvres de divers genres pour une distribution d'exécution précise
 - Œuvres d'un seul genre pour une distribution d'exécution précise ou pour diverses distributions d'exécution
- Un titre conventionnel collectif peut être employé s'il y a 2 œuvres ou plus (plutôt que 3 ou plus)
- Pour les compilations incomplètes
 - Points d'accès pour toutes les œuvres.
 - Option : employer un titre conventionnel collectif approprié pour les œuvres complètes à la place ou en plus des points d'accès pour les œuvres, suivi de « Extraits » (ou « Morceaux choisis »?, « Choix »?)
 - « Extraits » remplacé par « Œuvre. Extraits »





Compilations par divers compositeurs

- RDA ne comprend pas d'instructions équivalentes aux règles 21.23C1 et 21.23D1 a) qui permettent de donner la vedette principale à un interprète principal, même si son rôle ne dépasse pas la simple interprétation, l'exécution, etc.
- Un interprète peut figurer dans le point d'accès autorisé pour la compilation seulement s'il est un créateur, i.e.
 - si la compilation résulte de l'activité collective d'un groupe dont la responsabilité dépasse la simple interprétation, l'exécution, etc.
 - si l'interprète est l'adaptateur de l'œuvre





Glossaire : définitions modifiées

Partition

Notation musicale de nature graphique, symbolique ou textuelle qui représente les sons de toutes les parties d'une œuvre pour ensemble ou une œuvre pour un unique interprète ou pour sons électroniques. Ne pas confondre avec Partie.

Partition de chant

 Partition dans laquelle toutes les parties pour chant sont indiquées, avec l'accompagnement arrangé pour un ou deux instruments à clavier [pas de mention que l'arrangement peut être omis]





Glossaire : définitions modifiées 2

- Partition de chœur
 - Partition d'une œuvre pour voix solistes et chœur dans laquelle figurent uniquement les parties pour chœur, à tout le moins dans les portions de l'œuvre où le chœur chante, avec l'accompagnement instrumental arrangé pour un ou deux instruments à clavier ou omis





Glossaire: nouvelles définitions

- Format de la musique notée
 - La disposition musicale ou physique du contenu d'une ressource présentée sous la forme de notation musicale.
- Genre de composition
 - Une forme musicale, un genre, ou un terme générique utilisé fréquemment par divers compositeurs (exemples: *capriccio*, *concerto*, *intermezzo*, *Magnificat*, *messe*, *mouvement*, *muziek*, *nocturne*, *requiem*, *sonate en trio*, *Stück*, *suite*, *symphonie*, *Te Deum*). [extrait de RCAA2 25.27A, note de bas de page 10]





Glossaire: nouvelles définitions 2

- Titre distinctif =
 - Dans le contexte des œuvres musicales, un titre qui ne consiste pas uniquement en une forme ou un genre musical, une indication de tempo, un nombre d'interprètes ou un genre de texte liturgique.





Remerciements

Laura May, Bibliothèque et Archives Canada Adam L. Schiff, University of Washington Libraries Marg Stewart, Bibliothèque et Archives Canada





QUESTIONS?



